L’horreur…

21/03/2008 à 23h56

La cour d’assises du Doubs, suivant les réquisitions de l’avocat général Hubert Bonin, a condamné vendredi à la réclusion à perpétuité accompagnée d’une peine incompressible de 22 ans Kaled Zacharia, pour viols avec tortures et actes de barbarie ayant entraîné une infirmité permanente.

Au cours de la nuit du 4 au 5 octobre 2004, vers 21h30, Kaled Zacharia, âgé alors de 19 ans, avait agressé une étudiante de 23 ans dans un parc de Besançon (Doubs). Il l’avait jeté du haut d’un escalier de pierre, lui brisant la colonne vertébrale. Sur un palier de pierre, il l’avait violée à plusieurs reprises alors qu’elle était devenue paraplégique, selon les experts. Ce n’est que vers 8h du matin que la jeune victime était secourue par une passante, intriguée d’entendre des gémissements.

suite

Merci à Dan